

Genève, le 31 mai 2017

La CICAD à la rencontre des Nyonnais et des fans de Dieudonné

Une nouvelle fois, le prédicateur Dieudonné sera en campagne en Suisse.

Avec une quinzaine de condamnations judiciaires à son actif, entre autres pour « injures à caractère raciste », « provocation à la haine raciale », « négationnisme », son crédo est plus que connu de ses sympathisants : la communauté juive, bouc émissaire de tous les complots et de tous les maux. Tentant de justifier l'injustifiable, Dieudonné a saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour faire valoir son droit de faire applaudir sur scène un négationniste, Robert Faurisson. Les juges européens ont tranché :

« La soirée avait perdu son caractère de spectacle de divertissement pour devenir un meeting ». Il s'agit, « dans les circonstances de l'espèce, d'une démonstration de haine et d'antisémitisme, ainsi que d'une remise en cause de l'holocauste. Travestie sous l'apparence d'une production artistique, elle est aussi dangereuse qu'une attaque frontale et abrupte ».

(Jugement CEDH 25239/13, 10 novembre 2015)

Dieudonné a également écopé de deux mois avec sursis en 2015 pour avoir écrit au lendemain des attentats qui ont ensanglanté la France « Je me sens Charlie Coulibaly ». Dernière condamnation en date le 10 mai 2016 : 2 mois de prison avec sursis et 10 000 Euros d'amende par le tribunal correctionnel de Paris pour des passages de son spectacle « La bête immonde ».

D'aucuns pensent que notre stand contribue à faire de la publicité à ce personnage infréquentable. Nous leur répondons que la liberté d'expression est un principe essentiel mais qui ne peut en aucun cas être invoquée pour justifier un « droit à la discrimination ». C'est pourquoi la CICAD continuera à alerter l'opinion publique en poursuivant ce travail d'information et de sensibilisation sur le terrain, face à des propagateurs de haine.

**La CICAD tiendra un stand d'information
Jeudi 1^{er} juin dès 18h, face au Théâtre de Marens,
Route du stand 5, 1260 Nyon**